



# Formation à l'élaboration de Stratégies municipales concertées pour l'eau potable et l'assainissement Niamey, 10-13 février 2014

### **Contexte**

Les collectivités locales témoignent chaque jour de leur engagement face à leurs nouvelles responsabilités en matière d'amélioration des services d'eau et d'assainissement. Mais leurs capacités doivent encore être renforcées pour leur permettre de mobiliser des financements, de s'entourer des compétences requises, d'accéder à une information adaptée et de construire une vision stratégique du développement des services d'eau et d'assainissement sur leur territoire.

Pour accompagner les collectivités locales et les aider à relever ce défi, une approche a été élaborée et testée dans de nombreuses villes africaines dont la ville de Tahoua : il s'agit d'un processus d'élaboration d'une stratégie municipale concertée (<a href="www.pseau.org/smc">www.pseau.org/smc</a>).

Ce processus comprend 3 étapes principales: diagnostic concerté, mise en débat du diagnostic, formulation d'une stratégie pour l'amélioration des services d'eau et d'assainissement. A la différence de l'élaboration classique des stratégies par les bureaux d'études souvent étrangers, ce processus permet de mobiliser l'ensemble des acteurs, de clarifier les besoins et d'aboutir à un document mobilisateur de toutes les énergies locales, nationales et internationales pour conduire les actions nécessaires pour améliorer les services d'eau et d'assainissement pour tous sur le territoire municipal.

En janvier 2012, la ville de Tahoua, grâce à l'appui du Partenariat pour le développement municipal (PDM) et du Programme Solidarité Eau (pS-Eau), initiateurs de la démarche SMC, a organisé un forum de capitalisation et diffusion des résultats de la démarche SMC dans la ville de Tahoua (www.pseau.org/sites/default/files/0 repertoire fichiers/3 r et d/smc/forum tahoua janv 2012/c r forum capitalisation diffusion resultats smc tahoua janv 2012.pdf). L'une des conclusions de ce forum a été la nécessité d'accompagner les villes du Niger qui souhaitaient suivre l'exemple de Tahoua en lançant leur propre processus d'élaboration d'une stratégie municipale concertée. C'est pour répondre à cette demande qu'est proposée la présente formation.

## A qui s'adresse cette formation?

1°) pour toute sa durée aux :

- → Responsables de services techniques municipaux de villes qui envisagent de s'engager dans une démarche d'élaboration de stratégie municipale concertée
- → Organismes qui pourraient venir en appui aux collectivités locales pour élaborer la SMC (Bureaux d'études, ONG, consultants, etc.)
- → Un représentant de l'association des municipalités
- → Un représentant de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT)

- → Un représentant du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
- 2°) Au moins le premier jour, mais pour toute la formation si ils le souhaitent :
  - → Elus (Maire + adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement) des villes participantes
- 3°) Uniquement le premier jour :
  - → Représentants des services de l'Etat concernés
  - → Représentant des bailleurs de fonds qui ont des programmes d'accompagnement des collectivités locales et/ou du des programmes dans le secteur Eau et assainissement

#### Contenu

La formation vise à donner les clés essentielles pour permettre aux collectivités locales intéressées de s'engager dans un processus d'élaboration d'une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement. Les formateurs seront attentifs à articuler cette réflexion avec les PLEA et autres outils de planification existants.

#### Modalités de candidature

Pour les villes candidates à cette formation sont invitées à transmettre les éléments suivants :

- une lettre du Maire confirmant l'intérêt de la ville à s'engager dans une démarche d'élaboration de stratégie municipale concertée ;
- une note succincte sur la situation de la ville en termes de services d'eau et d'assainissement.

La note succincte de 2 pages comprendra les éléments suivants :

- situation de la ville (géographie générale et démographie, les principales quartiers de la ville et la proportion qui n'est pas couvert par le service public de l'eau, les activités économiques consommatrices de l'eau, la situation de l'assainissement dans les lieux publics et les écoles, etc.);
- les modes actuels d'accès à l'eau potable et d'accès à l'assainissement, si possible de façon quantifiée (taux connus d'accès selon les différents modes) et spatialisée (par exemple selon les quartiers), l'ampleur de la défécation à l'air libre (familles non équipées de latrines), des divers types d'acteurs concernés par les questions d'eau et d'assainissement dans la ville ;
- ce qui a déjà été engagé (documents de planification existants, études et évaluations diverses et tous les projets eau et assainissement ayant œuvré dans la ville depuis ~10 ans), et d'en établir une liste claire, exhaustive et datée;
- les problèmes majeurs déjà repérés dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- les divers acteurs concernés et donc à impliquer dans le processus.

**Pour les ONG et bureaux d'études** qui souhaitent participer à la formation doivent présenter une lettre de motivation, une note succincte de leur activité et le CV du cadre qui participera à la formation. La note succincte des activités doivent contenir au moins les informations suivantes :

- Nom et statut de l'organisation : bureau d'étude, ONG, Association, ainsi que les objectifs poursuivis tel que précisés dans son statut ;
- L'expérience de l'organisation en matière de planification, d'accès à l'eau potable et l'assainissement faisant ressortir les principaux projets réalisées pendant les cinq dernières années. Chaque projet sera présenté sous forme de fiche synthétique de 1 page au maximum mentionnant : (1) le contexte, les objectifs, (3) la zone d'action du projet, ainsi que les principales activités, (4) la responsabilité de l'organisation dans la mise en œuvre du projet, (5) le coût du rpojet ;
- Les liens de l'organisation avec les collectivités locales, notamment les expériences de collaboration;
- Les attentes par rapport à la formation ;
- Toutes autres informations utiles pour permettre une meilleure connaissance de l'organisation.

Les dossiers de candidature doivent être transmis par email à <u>amn@intnet.ne</u> et <u>le-jalle@pseau.org</u> au plus tard le 24 janvier 2013

#### **Contacts**

Association des Municipalités du Niger (AMN) BP 258, Niamey

Tél.: +227 20 73 43 10

email: amn@intnet.ne

Programme Solidarité Eau (pS-Eau) Christophe Le Jallé le-jalle@pseau.org